

CONCOURS PHOTO 2025

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO « Au cœur de la nature »

*Approuvé lors du Conseil municipal du 04 mars 2025
Délibération n°018-2025*

Article 1 : Objet

La Ville de Mehun-sur-Yèvre organise un concours photo **jusqu'au 15 mai 2025**.
Les meilleures photos, sélectionnées par un jury, seront imprimées sur des panneaux de 80x120 cm et exposées à partir du mois de juin dans la ville de Mehun-sur-Yèvre.

Article 2 : Catégories

Le concours comprend deux catégories de participants :

- Catégorie jeune de 10 à 17 ans
- Catégorie adulte à partir de 18 ans.

Article 3 : Thème du concours

Ce concours a pour thème "Au cœur de la nature" au sens large faisant appel à l'imagination, la créativité et à la sensibilité de chacun.

Article 4 : Participants et photographies

Le concours est ouvert à toute personne physique de plus de 10 ans résidant à Mehun-sur-Yèvre. La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.
Pour les mineurs, l'accord du/des représentants légaux est nécessaire.

Les photos doivent :

- Représenter le thème « Au cœur de la nature » ;
- Être obligatoirement en couleur ;
- Être orientées en format portrait ou paysage ;
- L'image présentée devra être conforme à la prise de vue originale, sans ajout ou retrait d'éléments étrangers à la scène photographiée, sans modification de flou, sans trucage ou autres techniques visant à modifier profondément l'image. Le recadrage est autorisé et la retouche numérique doit se limiter au nettoyage des poussières et à l'amélioration globale de l'image ;
- Les photographies avec des drones ne sont pas autorisées ;
- Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de la ville de Mehun-sur-Yèvre ;
- Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés.

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

Article 5 : Conditions du concours

Les fichiers seront transmis uniquement par courriel.

CONCOURS PHOTO 2025

Seules les photos d'une taille minimale de 2480x3508 pixels et d'une résolution de 300dpi seront acceptées.

Les photos doivent être de la meilleure résolution et de la meilleure qualité possible.

Les images seront au format jpeg (qualité fine) et dans leur définition d'origine.

Chaque participant pourra présenter au maximum 3 photographies.

La Ville de Mehun-sur-Yèvre se charge de l'agrandissement des photos au format 80x120 cm.

Article 6 : Jury du concours et critères de sélection

Un jury de sélection sera constitué et aura pour mission de sélectionner les photos des participants de façon anonyme. Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos. Seules pourront connaître les noms des auteurs des clichés, les personnes chargées de réceptionner les œuvres.

Les photographies seront jugées sur trois aspects :

- Pertinence du sujet
- Originalité
- Technique et intérêt artistique

L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

Article 7 : Prix et récompenses

Les lauréats verront leur production imprimée en grand format et exposée dans la ville de Mehun-sur-Yèvre. L'annonce des résultats sera réalisée lors d'un post facebook et sur le site de la ville de Mehun-sur-Yèvre fin mai 2025.

Les gagnants seront informés par téléphone ou par courriel à la fin du mois de mai 2025.

Prix décernés suivant les catégories ci-dessous :

- Catégorie jeune de 10 à 17 ans

1^{er} prix : un bon d'achat de 25 euros à Cultura

2^e prix : un abonnement offert d'un an à la bibliothèque de Mehun-sur-Yèvre

3^e prix : Deux entrées offertes pour le musée de la Porcelaine et le musée du château

- Catégorie adulte à partir de 18 ans.

1^{er} prix : Un bon d'achat de 25 euros à Cultura

2^e prix : Deux entrées offertes pour « Crime en château »

3^e prix : Deux entrées offertes pour le musée de la Porcelaine et le musée du château

Les prix seront à récupérer lors du vernissage de l'exposition.

Pour récupérer vos prix vous devrez vous munir de votre carte d'identité.

Article 8 : Envoi

Les candidats feront parvenir, en un seul envoi, tous les éléments accompagnés de leurs coordonnées postales et téléphoniques.

L'adresse d'envoi est la suivante : tourisme.culture@ville-mehun-sur-yevre.fr

Réception des photos jusqu'au 15 mai 2025 inclus.

Les photographies reçues après la date de clôture ne seront plus acceptées.

CONCOURS PHOTO 2025

Article 9 : Droits des tiers

En participant à ce concours, le photographe déclare être en possession des droits liés aux images présentées (la Ville de Mehun-sur-Yèvre se réserve le droit de demander lesdites autorisations).

En cas de contestation, quelle qu'en soit la nature, seule la responsabilité des participants pourra être engagée.

Article 10 : Utilisation des photos

L'auteur d'une photographie sélectionnée accepte la présentation de tout ou une partie de son œuvre pour l'exposition. Il autorise par ailleurs la Ville de Mehun-sur-Yèvre à présenter et reproduire la ou les photo(s) dans le cadre de ses actions de communication : journal municipal, Facebook, site internet, affiches et dépliants, panneau Pocket, presse. L'œuvre est déclarée sans valeur commerciale.

Pour tous renseignements, contactez l'accueil de la mairie de Mehun-sur-Yèvre au 02 48 57 30 25, par email tourisme.culture@ville-mehun-sur-yevre.fr ou bien consultez le site internet : www.ville-mehun-sur-yevre.fr

Fait à Mehun-sur-Yèvre,
Le 05 Mars 2025

Jean-Louis SALAK



Maire de Mehun-sur-Yèvre

CONCOURS PHOTO 2025

Les candidatures doivent obligatoirement être accompagnées du bulletin ci-joint dûment rempli pour être enregistrées.

Le fait de participer à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière de ce présent règlement.

CONCOURS PHOTO « Au cœur de la nature »

Madame, Monsieur (rayer les mentions inutiles)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél* :

Adresse mail* :

Description du sujet photographié + situation du sujet (adresse, site...) + date de la prise de vue :

• Photo 1 :

• Photo 2 :

• Photo 3 :

Je soussigné(e) :

1- Certifie ne pas être ou ne pas avoir été photographe professionnel

2- Déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et y adhérer de façon pleine et entière.

Fait à :

Le :

Signature**

(Précédée de la mention "lu et approuvé")

*Mention obligatoire

**Pour les mineurs, nom et signature des personnes responsables

La ou les photos ne seront pas acceptées si le bulletin est incomplet et/ou illisible



CONCOURS PHOTO 2025

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e).....

Demeurant.....

.....

En ma qualité de mère/ père/ tuteur légal (rayer les mentions inutiles)

Autorise mon fils / ma fille (rayer les mentions inutiles)

NOM :

PRENOM :

Né(e) le :

A participer au concours photo « Au cœur de la nature » organisé par la ville de Mehun-sur-Yèvre.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du concours photos.

Fait à.....,

le.....,

Signature :



CONCOURS PHOTO 2025

AUTORISATION DE LA PERSONNE PHOTOGRAPHIÉE SUR LA LIBRE UTILISATION DE SON IMAGE

Je soussigné(e)

Demeurant

à

Autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais et suis reconnaissable ; ceci sur différents supports (écrit, électronique, audiovisuel, exposition) et sans limitation de durée.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en sera faite dans le cadre du concours photo « Au cœur de la nature » organisé par la ville de Mehun-sur-Yèvre.

Les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à ma vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à me nuire ou à me causer un quelconque préjudice.

Fait à le

Signature de la personne photographiée (écrire lu et approuvé) :



CONCOURS PHOTO 2025

Signature du photographe (écrire lu et approuvé) :

AUTORISATION SUR LA LIBRE UTILISATION DE L'IMAGE D'UN LIEU PRIVÉ

Je soussigné(e)

Demeurant à

AUTORISE

Mlle/Mme/M.

.....

.....

A photographier et à utiliser la photographie

de

.....

Situé(e)

.....

Dans le cadre du concours photo « Au cœur de la nature » organisé par la Ville de Mehun-sur-Yèvre.

